

# DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

## Séance du 5 mars 2018

**Présences:** MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et A. Toussaint, échevins  
MM./Mmes C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler,  
A. Kremer, H. Krier, R. Miny, J. Reckinger, W. Vullers, conseillers  
M. L. Wantz, secrétaire

**Absence:** excusée: Mme. M. Weiler

### **- PERSONNEL COMMUNAL**

A l'unanimité des voix, M. Laurent Marx de Schoenfels est nommé au poste d'ingénieur technicien pour la fonction de «Délégué à la Sécurité» avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2018.

### **- URBANISME**

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) la demande de lotissement présentée par l'association Constructions Siebenaller S.A. / Dentzer-Magerotte Marc / Consorts Calteux de Mersch, relative à la division de deux propriétés sises à Mersch en cinq lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.
- b) les modifications ponctuelles de la partie graphique du PAG (Plan d'Aménagement Général) de la commune de Mersch concernant des parcelles situées
  1. à Mersch «rue G.-D. Charlotte», «Hinter Grommesch/rue des Prés» et «In den Krummen Jeichen/rue d'Arlon»
  2. à Rollingen «rue de Luxembourg»
  3. à Moesdorf «op der Routerd», «rue de Glabach»
  4. à Reckange «Um Leem»
  5. à Schoenfels «rue du Château»

en tenant compte des explications et motivations invoquées et en apportant en partie des modifications qui ont été proposées par la commission d'aménagement pour divers points.

- c) les modifications ponctuelles de la partie graphique et de la partie écrite du PAG de la commune de Mersch concernant des parcelles situées à Mersch «rue Nicolas Welter», «rue Jean Majerus» et «rue de Colmar-Berg».
- d) des modifications ponctuelles du PAG «quartier existant» de la commune de Mersch concernant l'aménagement communal et le développement urbain concernant des parcelles situées à Mersch «rue Nicolas Welter», «rue Jean Majerus», «rue de Colmar-Berg» et «Place de l'Eglise».
- e) le projet de modification ponctuelle du PAP (plan d'aménagement particulier) «quartier existant» (PAP-QE).
- f) l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux d'une maison sise à Pettingen, 5, um Weyer, en raison de son intérêt historique, architectural et esthétique. Cette maison appartient à Monsieur Markus Molz et Madame Melanie Kroll.

### **- DEVIS**

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) le projet avec devis concernant le réaménagement de l'Impasse Aloyse Kayser à Mersch au montant total de 1.100.000,00 € TTC.
- b) les devis établis par l'Administration de la nature et des forêts pour la construction de chemins forestiers en forêt communale:

- au lieu-dit «Krounebiërg-Hunnebour» au montant total de 30.466,80 € TTC
- au lieu-dit «Iweschtebësch-auf dem Pawey» au montant total de 59.845,50 € TTC
- au lieu-dit «Iweschtebësch-Rouschtlach» au montant total de 58.968,00 € TTC.

Une demande de subside sera introduite.

## - COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil communal nomme 17 membres (appel public) afin de compléter les commissions communales dont vous trouvez la composition dans le dernier 'Gemengebuet' No 124.

## - OFFICE SOCIAL

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) le budget rectifié définitif de l'exercice 2017 de l'office social de Mersch, dont le tableau récapitulatif se présente de la manière suivante:

	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
Recettes:	1.066.222,73 €	1.815,00 €
Dépenses:	<u>1.031.242,51 €</u>	<u>1.815,00 €</u>
Boni:	34.980,22 €	
Boni compte 2016:	88.421,27 €	223.885,55 €
BONI fin 2017:	123.401,49 €	223.885,55 €

La part de la commune de Mersch s'élève à 174.050,26 € au service ordinaire et à 745,00 € au service extraordinaire (fonds de roulement).

- b) le budget définitif de l'exercice 2018 de l'office social de Mersch, dont le tableau récapitulatif se présente de la manière suivante:

	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
Recettes:	1.140.343,49 €	2.945,00 €
Dépenses:	<u>1.109.843,49 €</u>	<u>2.945,00 €</u>
Boni:	30.500,00 €	
Boni fin 2017:	123.401,49 €	223.885,55 €
Boni général:	153.901,49 €	223.885,55 €

La part de la commune de Mersch s'élève à 194.368,87 € au service ordinaire et au service extraordinaire à 745,00 € (fonds de roulement).

## - FINANCES COMMUNALES

1. Le conseil communal approuve à l'unanimité les déclarations de recette de l'exercice 2017 d'un montant total de 3.875.215,96 €.
2. Le conseil communal décide à l'unanimité de contracter un emprunt à long terme d'un montant de 14.000.000,00 € sur 20 ans avec un taux d'intérêt variable.

## - ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a. l'acte d'échange par lequel la commune de Mersch acquiert sur les époux Roger Steichen-Irme Arendt de Reckange 7 parcelles de terrain d'une contenance totale de 218,54 ares sises à Mersch («Aelenterweg», «Merscher Berg», «Kassmierchen») et à Reckange («Auf der Stroos») au prix de 983.430,00 €.  
En contrepartie la Commune cède à titre d'échange aux époux Steichen-Arendt 14 parcelles de terrain d'une contenance totale de 698,92 ares sises à Mersch («Unter Neubruck Mauschelt») et à Reckange («Auf der Stroos») au prix de 341.290,00 €.  
L'échange a lieu moyennant une soulte au profit des époux Steichen-Arendt de 636.140,00 €.  
Tous les frais et honoraires relatifs à cet échange sont à charge des deux parties pour moitié.  
L'échange est fait dans un but d'utilité publique consistant dans l'aménagement d'infrastructures publiques.
- b. l'acte de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur la société IMMOBILIERE N. AREND SA de Mersch deux parcelles de terrains d'une contenance totale de 24,77 a au prix total de 61.925,00 €.
- c. l'acte de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur la société FIAR SA de Mersch un terrain d'une contenance de 9,89 a au lieu-dit «Aelenterweg» au prix total de 44.505,00 €.
- d. l'acte de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur la société KIKUOKA LUXEMBOURG SA de Canach un terrain d'une contenance de 5,23 a au lieu-dit «Merscherberg» au prix total de 23.535,00 €.
- e. l'acte de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur la société SCI MULTIPLE TRADE ZONE/MERSCH de Mersch deux terrains d'une contenance totale de 119,97 a au lieu-dit «Merscherberg» au prix total de 539.865,00 €.
- f. l'acte de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur la société INTERLOGE SA de Mersch un terrain d'une contenance de 78,45 a au lieu-dit «Um Mierscherbiertg» au prix total de 353.025,00 €.
- g. l'acte de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur la COPROM SA de Mersch un terrain (bassin de rétention) d'une contenance de 45,94 a au lieu-dit «Notzengrund» au prix total de 1,00 €.
- h. l'acte de vente par lequel la commune de Mersch vend à la société FISECO SARL de Mersch une maison d'habitation avec place et toutes ses appartenances et dépendances sise à Mersch, 45, rue d'Arlon, d'une contenance de 8,95 a au prix total de 700.000,00 €.  
Après compensation des différents montants à payer il reste une soulte de 322.855,00 € à payer par la commune de Mersch.  
L'acquisition des terrains est faite dans un but d'utilité publique consistant dans l'aménagement d'infrastructures publiques (installations sportives, ...) respectivement dans la création d'une zone d'activités économiques régionale.
- i. le compromis de vente par lequel les conjoints Hentges cèdent à la commune de Mersch un terrain d'une contenance totale de 94,57 a au lieu-dit «In Irbicht» au prix total de 425.565,00 €.
- j. le compromis de vente par lequel les conjoints Hoffmann cèdent à la commune de Mersch 41 parcelles de terrain d'une contenance totale de 1.463,43 a sises à Reckange («In der Nideschtwies», «Im Brill», «In Oulgert», «Auf den Dielen», «Im vordersten Grund», «Hoiwergrund», «Sauerbruch», «Kleine Faulsank», «Faulsank», «Auf Hengenweiher», «Hateler Hoecht», «In Hatel», «Auf dem Kiesel», «Auf dem Pettinger Weg», «In Manschelt»).  
Le prix de vente est fixé à 731.715,00 €.
- k. le compromis de vente par lequel les époux Jean-Paul Hoffmann-Marie-Paule Reding cèdent à la commune de Mersch 7 parcelles de terrain d'une contenance totale de 316,20 a sises à Reckange («In der Bohnenoicht», «Kleewies», «Auf Ielescht», «Im Hierleck», «Im vordersten Grund», «Hinter Besenerberg»).  
Le prix de vente est fixé à 158.100,00 €.

- l. le compromis de vente par lequel M. Roger Petry de Pettingen cède à la commune de Mersch 6 parcelles de terrain d'une contenance totale de 138,60 a sises à Pettingen («Hinter dem Hohgericht», «Bielsberg»)  
Le prix de vente est fixé à 69.300,00 €.
- m. le compromis de vente par lequel les conjoints Petry cèdent à la commune de Mersch 15 parcelles de terrain d'une contenance totale de 489,08 a sises à Pettingen («Bourberg», «Hinter dem Hohgericht», «Auf dem Hohbirchen», «Im Lank Wenkel», «Pullechrepper», «Auf dem Kiesel», «In den Aehlen», «Dausselwies»)  
Le prix de vente est fixé à 244.540,00 €.
- n. l'acte de cession gratuite par lequel la société Comprom SA de Mersch cède gratuitement à la commune de Mersch une parcelle de terrain de 0,01 a au lieu-dit «Rue d'Ettelbruck» à Beringen.  
Les frais et honoraires du présent acte sont à charge du cédant.  
La transaction immobilière a lieu dans un but d'utilité publique consistant dans la cession gratuite d'infrastructures publiques avec rues et trottoirs.

Pour les points i-m:

Les frais et honoraires relatifs à ces ventes sont à charge de l'acquéreur.

Les acquisitions sont faites dans un but d'utilité publique consistant dans la création d'une réserve foncière en vue de futurs échanges de terrains afin d'aménager des infrastructures publiques.

## **- VIE ASSOCIATIVE**

Le conseil communal prend connaissance

1. des statuts présentés par l'association "Landwirtschaftlicher Lokalverein Pettingen" avec siège social à Pettingen.
2. des statuts présentés par l'association "GDMH Rallysport asbl" avec siège social à Beringen.

## **- REGLEMENT (UE) SUR LA PROTECTION DES DONNEES**

Suite à un point proposé par le conseiller C. Adam sur le règlement général sur la protection des données applicable à partir du 25 mai 2018 à tous les acteurs actifs sur le territoire de l'Union européenne, le conseil communal entend les explications suivantes:

- \* le responsable informatique de la commune a assisté en janvier 2018 à une séance d'information, organisée par le Ministère de l'Intérieur et du SYVICOL en collaboration avec la Commission nationale pour la protection des données.
- \* dans les semaines à venir le SIGI organisera aussi des séances d'information à ce sujet - le responsable informatique assistera à une de ces séances.
- \* le responsable informatique participe à un groupe de discussion de plusieurs informaticiens communaux traitant ce sujet important.
- \* actuellement les services communaux sont en train d'établir un relevé/registre des activités de traitement des données à caractère personnel.
- \* les responsables communaux devront désigner un délégué à la protection des données, soit interne, soit externe - les pourparlers avec des bureaux spécialisés sont en cours au niveau de l'association des informaticiens communaux.
- \* au stade actuel, la commune de Mersch tâche de se mettre conforme à la nouvelle législation avant de se prononcer sur une éventuelle aide aux sociétés locales.

## **- CIRCULATION**

Le conseil communal arrête à l'unanimité quelques modifications du règlement général de circulation et confirme les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collègue des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

**- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET  
QUESTIONS DES CONSEILLERS**